

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 8 novembre 2021

Présents	DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, JOSSET Nicole, COLONNIER Richard, METAYER Stéphane, DAHERON Wilfried, ROUSSELOT Catherine, RAGON Claudine, BREMAND Géraldine, BARRETEAU Angéline, BERNARD Emeline, ARRIVE Benjamin, Christina BOUDAUD <i>Arrivée de Catherine ROUSSELOT : 20H30</i>
Absents excusés	Steven LAGET avec pouvoir à Jacky DALLET, Nicolas ALLIN, Anthony CARTEAU
Secrétaire de séance	Benjamin ARRIVE
Date de convocation	3 novembre 2021
Compte-rendu du	11 octobre 2021 adopté à l'unanimité

Finances – Administration Générale – Personnel

74-2021 - Tarifs municipaux : Le Conseil fixe comme suit les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2022 :

SALLES	Habitants Commune	Habitants hors commune	Associations
Salle des Mésanges (80 personnes) le 2 ^{ème} jour consécutif Préparation salle la veille en cas de disponibilité	145 € 115 € 50 €	165 € 135 € 50 €	L'ensemble des salles est mis à disposition gratuitement des associations pour leurs activités et manifestations
Salle Multi associations (50 personnes) le 2 ^{ème} jour consécutif	100 € 80 €	120 € 100 €	
Salle du Logis (50 personnes) le 2 ^{ème} jour consécutif Préparation salle la veille en cas de disponibilité	100 € 80 € 50 €	120 € 100 € 50 €	
Vin d'honneur pour toutes les salles	50 €	65 €	
Arrhes pour toutes les salles, sauf vin d'honneur	25 €	25 €	
Salle du logis <i>* Possibilité de changement de salle, si une réservation de salle de dernière minute est effectuée pour le vin d'honneur suite à sépulture.</i>	Mise à disposition de la salle de 8h à 18h en semaine et concernant des activités à but lucratif menées par des entreprises individuelles ou des auto-entrepreneurs, selon disponibilité*, pour :	25 € 50 € 120 €	
Forfait ménage de l'ensemble des salles	Un forfait de 150 € sera encaissé par la collectivité si les salles ne sont pas rendues propres et nécessitent une intervention des services techniques		
Forfait poubelle de l'ensemble des salles	Un forfait poubelle de 15 € sera encaissé par la collectivité si un dépôt supplémentaire de sacs est effectué en dehors de la poubelle mise à disposition		
MATERIEL COMMUNAL			
Sono + 2 micros HF (particuliers et associations)	25 € pour les particuliers et gratuité pour les associations. Une participation forfaitaire de 500 € sera encaissée par la collectivité si le matériel a été endommagé		
Sono portative + micro (associations)	Mis gratuitement auprès des associations. Une participation forfaitaire de 500 € sera encaissée par la collectivité si le matériel a été endommagé Les particuliers ne disposent pas de ce matériel		
Vidéo projecteur + écran (associations)	Mis gratuitement auprès des associations. Une participation forfaitaire de 500 € sera encaissée par la collectivité si le matériel est endommagé. Les particuliers ne disposent pas de ce matériel		
PHOTOCOPIES		Associations de la Commune	Particuliers
Fourniture du papier	Par les associations	Par la mairie	
Copie 1 face A5, A4 & A3 noir et blanc, et couleur	Gratuite pour le noir et blanc 0.20 € pour la couleur	0.20 € la copie noir et blanc, couleur	
Copie recto verso pour A5, A4 & A3 noir & blanc, couleur		0.30 € la copie noir et blanc, couleur	
Copie recto verso A5, A4 & A3 noir et blanc (Décès)	0.10 € de la copie recto-verso seulement réservé : - aux familles dont le défunt habite St-André - aux habitants de St-André ayant un lien de parenté avec la personne décédée (parent ou enfant) si cette dernière habite hors commune		

CIMETIERE	Durée concession	Tarifs
Emplacement (2m ²) - concession	30 ans	100 €
Colombarium – 1 ^{ère} occupation		380 €
Colombarium – concession en plus (plaque incluse)	30 ans	100 €
Jardin du souvenir – dispersion (plaque incluse)		50 €
DIVERS		
Plaque de voirie (numéro de maison)		15 €
Plaque de voirie (numéro de maison)		15 €

75-2021- Décision modificative budgétaire n° 2 – budget général : Afin d'intégrer une partie des dépenses/recettes de la nouvelle salle ainsi qu'une avance vers le budget lotissement, le conseil approuve la décision modificative ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	82 885,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	82 885,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1327 : Budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	110 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	110 000,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600 000,00 €
D-2313-74 : Salle Polyvalente	0,00 €	752 885,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	752 885,00 €	0,00 €	0,00 €
D-27638 : Autres établissements publics	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	82 885,00 €	792 885,00 €	0,00 €	710 000,00 €
Total Général		710 000,00 €		710 000,00 €

76-2021 – Décision modificative budgétaire n° 1 - budget lotissement la Vallée verte : Afin d'ajuster le budget pour y intégrer en dépenses (transfert terrain + travaux VRD et réseaux divers, SYDEV, Vendée Eau, fibre, téléphone, etc...) et en recette l'avance du budget général et un complément d'emprunt, le conseil approuve la décision modificative ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	0,00 €	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7133 : Variation des en-cours de production de biens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	130 000,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	130 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	130 000,00 €	0,00 €	130 000,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-3555 : Terrains aménagés	0,00 €	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €
R-1678 : Autres emprunts et dettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	130 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	130 000,00 €	0,00 €	130 000,00 €
Total Général		260 000,00 €		260 000,00 €

77-2021 - Bar (Cession du fonds de commerce) : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'aux termes d'un acte authentique portant bail commercial, reçu par Maître Christophe DENIS, Notaire à Saint-Fulgent, en date du 26 mai 2016, la Commune de Saint-André-Goule-d'Oie, bailleur, a donné en location à la société AURAYADE, preneur, un local à usage commercial situé 1, allée des tilleuls – 85250 ST ANDRE GOULE D'OIE. Il rappelle les termes dudit bail, en autres, sur la « *CESSION – SOUS-LOCATION* »

Le Cabinet d'avocats, BDO, a informé la Commune :

- que la société AURAYADE, dont Monsieur Denis BAUSSIER est Gérant, envisage de céder son fonds de commerce de bar restauration, comportant son droit au bail et la licence IV, à Madame Clélia DELAMPLE ou toute personne physique ou morale

qu'elle entendrait se substituer.

- qu'en qualité de rédacteur de l'acte définitif de cession, la cession doit intervenir au plus tard la 1^{er} décembre 2021.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à la cession par la société AURAYADE au profit de Madame Clélia DELAMPLE ou toute personne physique ou morale qu'elle entendrait se substituer.

- autorise la cession à intervenir par acte sous seing privé en lieu et place d'une régularisation par acte authentique.

- dispense les parties d'appeler la mairie à l'acte définitif de cession.

- accepte la remise d'une copie de l'acte sous seing privé dûment enregistré et dispense l'acquéreur de signifier la cession dans les formes de l'articles 1690 du Code civil.

Personnel (Débat sur le télétravail) : Dans la continuité de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la Fonction publique, un accord-cadre national de télétravail a été signé le 13 juillet dernier qui prévoit, en outre, l'obligation pour les employeurs publics d'engager des négociations sur le télétravail d'ici le 31 décembre 2021.

Il est important de rappeler que le volontariat est un principe essentiel dans la mise en œuvre du télétravail.

Monsieur le Maire présente les éléments devant faire l'objet du débat, les conditions et la transposition pour la collectivité à ce jour.

Éléments devant faire l'objet du débat	Conditions	Pour la collectivité
Conditions d'examen de la demande de télétravail	Demande écrite devant faire l'objet d'une autorisation écrite de l'employeur	A ce jour aucune demande n'a été faite par les agents
Fonctions éligibles au télétravail	Service technique : Non Service restaurant scolaire : Non Service administratif : Possible	Après consultation des agents, aucun ne souhaite télétravailler à ce jour
Durée maximale légale hebdomadaire	Fixer un nombre de jours télétravaillés	
Fourniture des moyens matériels	Ordinateur portable, téléphone portable, messagerie professionnelle, logiciels et applications métiers	
Formation spécifique au télétravail	Guide technique, procédures...	
Modalités de télétravail	Au domicile de l'agent, ou autres...	
Droit à la déconnexion	Modalités	
Réversibilité par la collectivité ou l'agent	Délai de prévenance	
Modalités de refus d'octroi de télétravail	Motivation du refus/ saisine CAP ou CCP	
Versement ou non de l'allocation forfaitaire	Le cas échéant	

Aucune demande n'ayant été faite à ce jour et les agents pouvant y prétendre ne souhaitant pas cette mise en place, le Conseil décide de ne pas mettre en place le télétravail sur la collectivité.

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

Restitution par Cathy SOULARD sur :

- la réunion publique pour la mutuelle complémentaire

- l'arrivée d'un nouveau cuisinier au restaurant scolaire

- les dates à retenir :

Commission vie scolaire/OGEC :	Mercredi 10 novembre 2021 – 20H30 mn – salle du conseil
Assemblée générale de l'OGEC :	Vendredi 12 novembre 2021 – 20 heures à l'école
Réunion de commission :	Lundi 22 novembre 2021 – 20H30 mn – salle du conseil
Comité de gestion restaurant scolaire :	Jeudi 2 décembre 2021 -18H30 - Mairie

Aménagement – Urbanisme – Environnement

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des dossiers déposés depuis la dernière séance.

20H30 mn : Arrivée de Catherine Rousselot

78-2021 – Lotissement de la Vallée verte / Attribution du marché voirie et réseaux divers :

Date de mise en ligne du dossier : 5 octobre 2021	Date limite de remise des offres : 27 octobre 2021
Nombre de retraits de dossiers par les entreprises : 12	Nombre de dépôts d'offres : 4
Montant estimatif marché : 100 000 € HT	

Le Conseil, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre (GEOUEST) décide de retenir l'offre de l'entreprise CHARPENTIER TP, mieux-disant au regard des critères de pondération, pour un montant de 84 208,50 € HT, soit 15,79% en dessous de l'estimation.

79-2021 – Lotissement de la Vallée verte / Transfert des terrains au budget lotissement : Les terrains nécessaires à la mise en place des secteurs 1 et 2 du lotissement étant enregistrés à l'inventaire du budget principal, le Conseil décide de transférer une superficie de 6 370 m² vers le budget lotissement. La somme de 16 793.64 € sera versée du budget lotissement au budget général.

Inventaire COMMUNE				DONT parcellaire concerné par le lotissement	
N° Inventaire	Référence cadastrale	Contenance en m ²	Prix	m ²	Prix
21180022014	YN 4	2 667 m ²	235.84 €	2 667 m ²	235,76 €
2111002006004	YN2p	8 400 m ²	37 560.41 €	3 703 m ²	16 557.88 €
TOTAL				6 370 m²	16 793.64 €

80-2021 – Lotissement de la Vallée verte – Secteurs 1 et 2 – Prix de vente des terrains – versement des arrhes / Vente terrain non constructible issu de la parcelle YN 2 (Modification de la délibération n° 63-2021) : Monsieur le Maire rappelle au conseil :

- les termes de la délibération n° 63-2021 relative au prix de vente des terrains de la vallée verte, au versement des arrhes et à la vente d'un terrain non constructible issu de la parcelle YN 2.
- que la commission « Aménagement – Urbanisme – Environnement » avait proposé un prix global HT au lot tout en partant d'un prix au m² HT, à titre *indicatif*, pour la détermination de ce prix.
- que les prix prennent en compte l'ensemble des coûts relatifs à l'aménagement du futur lotissement et que ceux-ci ont été fixés par terrain car les potentialités sont différentes (orientations, accès, etc...).

Compte-tenu que le bornage définitif apporte quelques modifications de superficie au niveau des lots, il sollicite le conseil de nouveau pour savoir si ce dernier reste :

- sur la délibération de septembre et auquel cas les prix des lots sont actualisés suite au bornage définitif avec le prix au m².
- sur le prix global pour chaque lot proposé par la commission et auquel cas la délibération de septembre est mise à jour avec le bornage définitif sans faire référence à un prix au m².

Le Conseil municipal, compte-tenu des éléments exposés ci-dessus et afin de respecter l'esprit initié par la proposition de la commission de déterminer un prix global HT par lot, après en avoir délibéré :

1) en ce qui concerne la commercialisation des terrains du futur lotissement « la Vallée Verte », pour les secteurs 1 et 2 :

- fixe comme suit le prix de vente HT pour chaque lot du lotissement de la vallée verte :

LOT	Adresse	Surface en (m ²) après bornage définitif	Prix de vente HT au lot après bornage définitif
Lotissement « la Vallée Verte » – Secteur 1			
1	4, Rue de la vallée verte	701	47 804 €
2	6, Rue de la vallée verte	706	48 008 €
3	5, Rue de la vallée verte	534	32 220 €
4	7, Rue de la vallée verte	548	32 880 €
Lotissement « la Vallée Verte » – Secteur 2			
5	8, Rue de la vallée verte	624	40 495 €
6	9, Rue de la vallée verte	613	39 780 €
7	10, Rue de la vallée verte	608	39 455 €
8	11, Rue de la vallée verte	660	42 835 €
9	12, Rue de la vallée verte	626	40 560 €
10	13, rue de la vallée verte	503	35 070 €

- que lesdits lots ci-dessus sont soumis à une TVA sur marge, Monsieur le Maire étant chargé de calculer cette dernière afin de l'appliquer aux lots pour en déterminer le prix TVA sur marge incluse.

2) qu'en ce qui concerne la vente de la surface issue de la parcelle YN 2, située en zone non constructible et afin de permettre au lot n° 10 d'avoir un espace de vie extérieur compte-tenu de la configuration de la surface aménageable en triangle dudit lot sur le secteur 2 dudit lotissement, fixe le prix de vente de cette parcelle de 259 m² au prix global de 18 060 € HT l'ensemble.

Cette surface étant située en zone non constructible et n'entrant pas dans l'aménagement du lotissement, n'est pas soumise au régime de la TVA.

Les autres termes de la délibération n° 63-2021 restent inchangés, à savoir :

- qu'est instituée la somme de 1 000 € d'arrhes pour la réservation des lots à verser au moment de la rédaction du compromis de vente. Ces arrhes seront conservées par la Commune :

- pour le cas où un désistement interviendrait sauf pour les raisons suivantes : décès, refus de prêt, perte de situation professionnelle ou mutation géographique (la preuve devra en être apportée par l'intéressé). La décision de rembourser ou de conserver les arrhes sera prise, au cas par cas, après examen par le Conseil Municipal.
- si au-delà d'un délai de 12 mois à partir de la rédaction des promesses de vente et d'achat l'acte notarié d'acquisition du terrain n'a toujours pas été passé. Les terrains concernés seront aussitôt remis en vente.

81-2021 – Lotissement de la Vallée verte / Conventions SYDEV : Le Conseil approuve la participation prévisionnelle ci-dessous à verser au SYDEV pour l'alimentation et les réseaux des secteurs 1 et 2 du lotissement.

Convention	Nature des travaux	Montant prévisionnel des travaux		Taux	Participation Prévisionnelle	
		HT	TTC		HT	TTC
SECTEUR	Réseaux et branchements					
1	Electriques basse tension	10 266 €	12 319 €	60%	6 159 €	7 391 €
E.P4.196.21.001	Infrastructures de communications électroniques	9 758 €	11 709 €	100 %	9 758 €	11 709 €
		TOTAL			15 917 €	19 100 €
2	Electriques basse tension	19 143 €	22 971 €	60%	11 485 €	13 782 €
E.P4.196.21.002	Infrastructures de communications électroniques	8 499 €	10 199 €	100 %	8 499 €	10 199 €
		TOTAL			19 984 €	23 981 €
TOTAL 2 secteurs					35 901 €	43 081 €

Point sur la réservation des lots : 8 lots sur 10 sont réservés

82-2021 : Travaux de rénovation partielle de l'église / Acte de sous-traitance lot 4 – Menuiseries extérieures et intérieures bois : Le Conseil approuve l'acte de sous-traitance présenté par GODARD au profit de de l'entreprise ARQUIS-ARNAUD – 85140 CHAUCHE, pour un montant maximum HT de 20 000 €.

Réunion de commission : 1^{er} décembre 2021 à 20 H

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

Restitution par Natacha FONTENY :

- du dernier CMJ (Définition des actions mise en place cette année)
- des activités « anim' jeunes » pendant les vacances de la toussaint
- de la mise en place du dispositif « argent de poche » à partir des vacances de la toussaint (8 jeunes ont pu en bénéficier)
- de la matinée plantation « un arbre – une naissance » (16 enfants présents)
- de la dernière commission du 28 octobre

Réunion CMJ : 1^{er} décembre 2021 à 18H

Réunion de commission : 6 décembre 2021 à 20H30

Communication – Associations – Sports – Loisirs

Voirie et chemins ruraux

Réunion de commission : 8 décembre 2021 – 20 heures

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales :

Culture – bibliothèque – communication : Restitution Natacha FONTENY

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations : Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance.

A BARRETEAU : Parking de l'école (rempli de feuilles) à signaler aux services techniques

B ARRIVE : Retour sur la rencontre de la famille FONTENY (restitution Jacky DALLET)

J DALLET : Invitation pour les cérémonies du 11 novembre
Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie (5 décembre)

Prochain conseil : 13 décembre 2021 à 20 heures. La proposition du calendrier des réunions 2022 sera faite à ce conseil.

Levée de séance : 21H40mn

Le Maire : J.DALLET



Le Secrétaire de Séance : B.ARRIVE